

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 93

Artikel: Scènes d'audience
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pressé de faire personnellement au plus tôt sa paix avec lui. Il emploie à cet effet, Cacault, ministre français à Naples. Les conditions équitables et séduisantes que par son intermédiaire il fait miroiter aux yeux du Pape, n'eurent pourtant point le don de le persuader. Bonaparte ne se rebute point. Il fait successivement renouveler ses tentatives de paix par le chevalier d'Azara et le cardinal Mattheï, archevêque de Ferrare. Son dessein n'ayant point abouti, il a de nouveau recours au ministère Cacault. Il lui donne mission d'assurer Pie VI du pouvoir qu'il a reçu de son gouvernement, de terminer à son choix, le différend avec Rome soit par la voie des armes, soit par la conclusion d'un nouveau traité. Il lui mandait en même temps que les conditions qui avaient été proposées au Saint-Père dans les traités antérieurs, n'avaient pu quant à lui que lui inspirer de la répugnance, et de la réprobation. Tout son désir pour sa part, était de pouvoir être le sauveur du Saint-Siège. Il n'y avait rien qu'il ne redoutait autant que d'être forcée par des circonstances malheureuses, à en devenir peut-être le destructeur. Ces propositions inespérées produisirent la plus vive impression sur Pie VI. Pour leur donner l'examen qu'elles méritaient, immédiatement il convoqua le Sacré-Collège. Mûs par leur confiance sans bornes aux rois de Naples et d'Espagne, la plupart des cardinaux furent d'avis de ne point traiter avec le général Bonaparte. Peu de jours s'étaient écoulés depuis, qu'à sa grande stupéfaction, le Pape apprenait confidentiellement toutefois, l'existence du traité secret de Naples et de l'Espagne avec la République française. Malgré les énergiques dénégations à ce sujet des ambassadeurs des deux puissances traitrisses, l'ombre d'un doute ne fut bientôt plus possible. Les journaux de Paris par la publication qu'au commencement de 1797 ils donnaient de ce traité de bandits, se chargèrent de dessiller les yeux même aux plus aveugles. Complètement déçu par la fourberie de ces deux rois, dont l'un, le roi de Naples avait même poussé l'impudent jusqu'à l'exciter à la guerre contre la France, Pie VI tourna le regard de sa détrousse et de son espérance vers l'empereur d'Autriche. Celui-ci se borne à lui envoyer deux généraux prendre le commandement des troupes romaines. Bonaparte leur inflige une défaite sanglante et tout d'une traite vient s'emparer d'Ancône. De là même, il adresse le 20 janvier 1797 au cardinal Mattheï une lettre par laquelle il lui donne l'assurance que le Pape et le peuple romain n'ont absolument rien à craindre de l'armée française. Toutes rassurantes que fussent ces promesses, la majorité des car-

diesse nécessaire pour exprimer tout haut ce sentiment si vif qui, chaque jour, s'emparait de lui davantage.

La jeune femme lisait en lui comme en un livre grand ouvert ; bientôt elle dut se demander s'il n'était vraiment pas déloyal de le laisser s'attacher ainsi à cette espérance vaine, à ce rêve impossible.

Mais, que faire ? Pour rien au monde, elle n'eût voulu trahir le secret de son incognito, de peur de s'exposer aux plus grands dangers. Comme beaucoup de femmes, très courageuses du reste, il y avait en elle un bizarre mélange d'intrépidité et d'ensantine poltronnerie. Rien ne lui avait couté pour suivre M. de Lescure à travers les périls sans cesse renouvelés d'une guerre pleine de surprises et d'imprévus redoutables ; mais elle puisait alors sa force et son courage dans les plus nobles sentiments, sa tendresse pour son mari, sa foi religieuse et son attachement à la royauté ; tandis que, seule dans cette métairie isolée, elle frissonnait de terreur à la seule pensée qu'une trahison involon-

dinaux n'en donne pas moins le conseil à Pie VI de chercher refuge dans le royaume de Naples.

Les préparatifs de départ étaient déjà faits, quand soudain sur ces entrefaites, survint le P. Fumé, supérieur des Camaldules. Il était chargé de venir annoncer au Pape de la part de Bonaparte, qu'il n'était pas un Attila, et qu'en fait il un, il devait en ce cas, se souvenir, lui, d'être le successeur de St-Léon. Le Souverain Pontife demeura donc à Rome, et à quelques jours de là, il envoyait des plénipotentiaires à Tolentino pour traiter de la paix avec le jeune conquérant. Elle fut conclue le 19 février 1797, mais à des conditions exorbitantes.

(A suivre).

G. MARTIN

curé de Pleigne.

Scènes d'audience

Sous ce titre, nous publierons de temps à autre quelques comptes-rendus de procès amusants, dont les personnages, peints par Jules Moinaux, le plaisant artiste, sont pris sur le vif. Commençons aujourd'hui cette joyeuse série par

La montre de Cribier

Les individus exposés par profession à être victimes de leur confiance en de mauvais débiteurs vous conseilleront toujours de ne pas vous en rapporter aux figures loyales et aux manières franches, en un mot, aux gens qui « paient de mine », beaucoup d'entre eux ne payant souvent que de cette façon.

Un marchand de vin résument, un jour, la théorie ci-dessus par cette réflexion essentiellement pratique : « Rien ne vaut un homme qui a encore sa montre. » Tout le marchand de vin est là.

Eh bien, celui-ci se trompait.

Un de ses confrères, qui s'est lié, lui aussi, au prétendu signe de solvabilité, en est pour un dîner par lui servi à Cribier et Pochin, renvoyés, sur sa plainte, en police correctionnelle, sous prévention de filouterie.

Ces deux casquettiers comparaissaient aujourd'hui devant le tribunal. Ils ont consommé en huîtres, viande, poisson, légumes, vins et liqueurs 9 fr. 75 ; le moment venu d'acquitter la douloureuse, ils ont dû s'avouer dans la position de Rabelais pendant ce fameux quart

taire ou prémeditée pouvait la faire tomber aux mains des soldats de l'armée républicaine, et surtout au pouvoir de ces Marseillais féroces qui promenaient partout le massacre et l'incendie.

Qui l'assurait que ce grand garçon, si doux, si ardemment épris d'elle, ne verrait pas sa tendresse se changer en jalouse en apprenant qu'elle était mariée, et mariée à qui ? Au général de Lescure ! Elle n'ignorait pas que la jalouse peut mener aux plus terribles extrémités, et qu'on la dompte plus difficilement qu'aucune autre passion.

Tout bien réfléchi, mieux valait temporiser, user même d'un peu de coquetterie pour mieux aveugler Pierre et assurer ainsi sa sécurité. N'était-ce point son droit de femme et d'exilée, loin de tous ceux qu'elle aimait, pour lesquels il lui fallait se garder saine et sauve ?

— C'est aussi mon droit de jolie femme, ajouta-t-elle en elle-même avec un sourire.

(La suite prochainement).

d'heure auquel il a donné son nom ; l'hôte, alors, a réclamé la montre dont la chaîne balloait sur le gilet de Cribier, et voilà où le marchand de vins eut la preuve que la solvabilité de « l'homme qui a encore sa montre » est une garantie moins certaine qu'une indigestion après un bain au sortir de table.

Vers la fin du dîner, dit notre cabaretier-traitre, je voyais bien que ces deux particuliers avaient quelque chose dans la tête ; je me disais : Est-ce qu'ils composent des poésies ?

M. le président. — Pourquoi vous demandiez-vous cela ?

Le témoin. — Parce qu'ils regardaient en l'air comme des imbéciles, et ce qui m'étonnait, c'est qu'un peu avant, ils étaient très gais ; ils ont chanté chacun leur chanson ; celui-ci a chanté *les cloches de Corneville* :

Va, petit mousse,
Le ventre pousse,

L'autre a chanté :

Verse encore
Vide moi-z-en fort.

M. le président. — Enfin vous leur avez servi quoi ?

Le témoin. — Oh ! les huitres, quatre bouteilles de vin, viande, deux maquereaux, café, pousse-café, enfin pour 9 fr. 75 c.

Cribier. — Monsieur ne dit pas qu'il a augmenté le prix de son cognac et que les verres sont plus petits.

Le témoin. — Oui, mais les bouteilles sont plus grandes.

M. le président. — Comment servez-vous un dîner de ce prix à ces hommes, sans vous assurer s'ils ont de l'argent ?

Le témoin. — Parce que le sieur Cribier avait une chaîne de montre à son gilet et qu'à chaque instant l'autre lui demandait : « Quelle heure qu'il est ? » Alors Cribier répondait : « Je ne sais pas, ma montre retarde. » Je me suis dit : Il a une montre, elle vaut toujours bien la dépense.

M. le président. — Eh bien, il n'avait pas de montre ?

Le témoin. — Voilà : elle était au Mont-de-Piété ; alors il avait roulé la reconnaissance, il avait attaché après une chaîne d'acier qui valait peut-être 10 sous...

M. le président, aux prévenus. — C'est de l'escroquerie, cela.

Cribier. — C'était censé ma montre puisqu'avec la reconnaissance on pouvait la retirer.

M. le président. — Mais vous affectiez d'en parler devant le témoin, et vous disiez : « Elle retarde. »

Cribier. — Elle retardait de 10 francs que le Mont-de-Piété m'a prêtés : c'est un mot qui se dit ; Monsieur parle de ses consommations, il nous compte 30 sous une bouteille de Mâcon, une saleté, un vinaigre.

Le témoin. — Oh ! du velours !

Cribier. — Du velours épingle ; oui.

M. le président, à Pochin. — Et vous, qu'avez-vous à dire ?

Pochin. — Pour ce qui est de moi, mon président, il m'est dû de l'argent par mon patron. Alors ce jour-là j'y vas, étant sans le sou, et je lui demande un acompte ; il me répond que c'est défendu par le règlement ; que je toucherai à la quinzaine. J'y dis : Mais, patron, je pourrai jamais aller jusque-là, Savez-vous ce qu'il me répond ? il me répond : Eh bien ! n'y allez pas ! V'la les patrons, les v'là ! Vive le collectivisme !

Le marchand de vin. — Oui, toujours tomber sur les patrons ; faut faire comme eux, et vous le deviendrez avec de l'ordre et de l'économie. Petite vie qui dure, qui va piano va sano, qui veut voyager loin ménage sa mon-

ture, avec le temps et la patience on vient à *tombouctou*; il faut aller doucement.

M. le président. — En voilà assez.

Cribier. — Qu'est-ce qu'il a donc à évacuer des proverbes comme ça?

Le témoin. — Il y a même une chanson là-dessus :

Doucement ne connaît pas d'obstacle.

Le Tribunal condamne nos deux dineurs chacun à quinze jours le prison.

Ce procès nous prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Puisse-t-il servir d'enseignement! Mais il n'y a de véritables exemples que ceux dont on ne profite pas.

Petite chronique domestique

Fourquois doit-on manger de la soupe?

— Pendant la nuit. — Le cassis. — Avis utiles.

La raison de nombre d'actes répétés cependant chaque jour n'est souvent connue qu'après de longues années. Fort ancien est l'usage de manger de la soupe au début du repas, et cependant l'explication de cette pratique ne date que d'hier.

L'estomac a pour fonctions de digérer les substances dites *albuminoïdes*, parce que leur composition rappelle celle de l'albumine ou blanc d'œuf. La viande est le type de ce genre d'aliment, qui comprend aussi, pour une grande part, les haricots, les lentilles, les fèves, le lait, etc. Ces substances albuminoïdes ne peuvent passer dans le sang, devenir assimilables à nos tissus qu'après avoir été transformées en *peptides* par l'action d'un liquide digestif produit par les glandes de l'estomac et qui se nomme le *suc gastrique*. Ce suc contient de l'eau, un ferment spécial : la *pepsine* et un peu d'*acide chlorhydrique*. La quantité de suc gastrique nécessaire pour la digestion des aliments azotés est très considérable. Les calculs les plus modérés l'évaluent à un dixième du poids du corps en 24 heures, soit 6.500 kg pour le poids d'un homme moyen (65 kg.). On voit qu'il y a là, pour l'estomac, un travail considérable que doivent encore notablement augmenter les gros repas.

Or de nombreuses expériences ont démontré que le suc gastrique et plus spécialement la *pepsine* ne se forment pas, dans les glandes de l'estomac, d'une manière continue, mais que, au contraire, celles-ci sont *épuisées* après chaque digestion d'un repas.

Pour que les glandes puissent reprendre leur fonction, il faut que les vaisseaux de l'estomac contiennent des substances *peptogéniques*, c'est-à-dire pouvant se transformer en *pepsine*. Ces substances peptogéniques sont représentées par les parties de la viande, des légumes ou du pain qui se dissolvent dans l'eau chaude; par conséquent, le bouillon et les divers potages fournissent à l'estomac la nourriture qui lui est nécessaire pour donner en abondance du suc gastrique. Aussi est-ce au plus fort repas qu'instinctivement on prend la soupe. Les personnes qui digèrent difficilement auraient donc grand avantage à prendre des potages légers un quart d'heure avant le dîner et le souper.

Il suffit de les ouvrir un peu moins, soit de rapprocher les deux fenêtres d'une croisée de façon à ce qu'elles se rejoignent, laissant un angle ouvert au haut et au bas, ce qui produit la ventilation la plus parfaite. En effet, on sait que l'air chauffé et plus ou moins impur tendant à s'élever il rencontrera l'ouverture supérieure de la fenêtre et sortira par là, pressé par l'air frais et pur qui entrera par la partie inférieure. Ce procédé ne refroidit que peu l'appartement et procure une atmosphère parfaitement pure. Les ventilateurs pour grands espaces doivent être placés de la même manière.

* * *

Le rôle hygiénique du cassis n'est pas à dédaigner. Ce petit arbuste à fruits noirs fournit une liqueur agréable et saine, une confiture aussi utile que celle des mûres comme adoucissant pour les maux de gorge. Cette même confiture est très agréable pour garnir d'excellents puddings anglais.

La feuille du cassis est un bon vulnérinaire; hachée et pilée, elle est excellente pour cicatriser les blessures, et en prévenir l'ulcération. Elle contient un suc astringent et antiséptique, qui est plus efficace que l'eau de Saturne et autres substances chimiques; on la fait bouillir dans l'eau, puis on réduit la décoction et on l'applique aux mêmes usages.

Enfin, et cela intéresse spécialement les élèves, le bouillon de cassis serait un remède souverain contre le choléra des poules: si ce breuvage leur est administré à temps, on peut les guérir des affections qui ont leur siège dans les organes digestifs et dans les intestins.

Les feuilles de cassis sont, en outre, un excellent succédané du thé. Utilisées en infusion, soit fraîches, soit séchées, elles donnent une boisson agréable qui facilite la digestion.

* * *

Boisson de canaris. — Il faut donner deux fois par jour de l'eau fraîche aux canaris. Mais elle ne doit pas être trop froide en hiver. Il est bon, dès lors de la laisser séjourner dans la châine chaude pendant quelques heures dans un vase couvert avant de la leur donner. Aux canaris d'Allemagne que l'on hiverne dans une chambre non chauffée on donne à boire trois fois par jour.

Renseignements industriels et commerciaux

Expositions. *Avertissement aux industriels.* — Un sieur *Audebert*, Passage Gourdon 4, Paris, vient de lancer, en Suisse, une circulaire qu'il signe en qualité d'agent général, délégué de « La ruche commerciale » un présumé office spécial et international de représentation aux expositions françaises, étrangères et à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Il annonce que 5 expositions auront lieu cette année, à *Paris, Gand, Marseille, Calais, Genève*.

Le sieur Audebert, en sollicitant la représentation d'exposants suisses, s'engage à leur rembourser tous les frais de participation à ces expositions, si ces maisons n'obtiennent pas au moins la médaille d'or à l'une quelconque d'entre elles.

La Chambre de commerce de Genève met en garde tous les industriels suisses qui seraient tentés d'entrer en correspondance avec ce personnage. Il est inutile d'ajouter qu'il n'y aura à Genève en 1899, aucune exposition nationale

ou internationale et que le présumé patronage du Gouvernement genevois n'est qu'une amorce mensongère.

Régime des voyageurs de commerce en Russie. — Le régime auquel sont soumis les voyageurs de commerce en Russie, est très sévère et on s'en plaint vivement.

Contrairement à l'opinion de quelques maisons suisses, les mesures décrétées par le gouvernement russe sont rigoureusement appliquées.

« Ainsi on écrit de Varsovie, qu'un voyageur a été arrêté à Varsovie, et a dû payer 1875 roubles, soit trois fois la gilde, et ce, bien qu'il ait eu un billet de commis pour une maison d'ici. »

Les maisons suisses qui voyagent la Russie, auront donc raison de se mettre en règle.

La correspondance téléphonique Bâle-Berlin va être bientôt installé par Stuttgart.

Le service sera organisé de telle sorte que la première moitié de chaque heure sera occupée par les communications entre Berlin et Stuttgart et entre Stuttgart et la Suisse, tandis que la seconde demi-heure serait réservée au service direct entre Berlin et la Suisse.

L'administration allemande propose d'adopter les taxes suivantes pour une simple conversation (trois minutes), savoir : a, entre Berlin et les stations suisses : 4 francs ou 3 marks (ces chiffres devraient être admis pour arrondir et conséquemment faciliter les décomptes); b, entre Stuttgart et les stations suisses : fr. 2.50 ou 2 marks.

Dans les deux cas, la part de la Suisse serait cotée à un franc.

LETTRE PATOISE

Dâ la Côte de mai.

Ai y aivay dains le temps ai Poraintru in apothithaire qu'ainmay bécô tchiconay les paysains. In djo qu'in bon gros fermiè de lai Montaigne des bös, qu'était veni en lai foire de Poraintru vendre in tchêvâ, pessé en l'apothithaire po aitchelay de lai pogeon po les raites. « Nos en sont dévouêrâis, dié le paysain, nos très tchâits ne poiyant pe émoudure de les tuay, ai n'aint païé-pe le temps de les maingi, les pores bêtés. Ai me farait de lai pogeon po les faire ai creuvay. — Comment? Vos ai dinche des raites en lai Montaigne? vos ai de lai tchaine, tchië nos an n'en voit pe. Vos dairin bin m'en apotchay; ai m'en farai djeutement po mai pharmacié, po faire des remèdes: tchië nos, les raites sont raires. Se vos m'en aipotchay, i vos en veu bayiè dix sous lai pièce. — Dix sous pièce? — Et ô. — Tiaïn à ce qu'ai fa vò les aipotchay? — Che tôt que vòs poray, lai semaine que vint. — Ay bin i ne veu pe manquay. A revoir! »

Le djuedé apré, voici mon montaignon qu'arive en lai pharmacie ai vò enne grosse dgeaviole en liè d'airtchâ, tote pienne de raites. El en aivay à moins doux cent. « Voici, Monsieu, qu'i aipotche les bêtés que vò m'ay commanday. Vou faté vudiè mai dgeaviole? — Eh! vos n'ai pe fate de lai vudiè, bayiè m'en pie enne des pu belles. — Comment? enne des pu belles? Eh! iay! les âtres, vou faté les hotay? — Vou vo voray, soline me raiwise pe. I en prend enne, i vò lai paye 50 cent. ai peu voili tot. Les âtres, vo taytcheray de les vendre vou vò poray. — Ah! c'a dinche que vò velay me pare

Un air pur est une des premières conditions de l'existence de la santé. Nombre de personnes qui ont dormi à fenêtres ouvertes, pendant la saison chaude, se croient obligées de les fermer aux approches de l'hiver. C'est une erreur; il